

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

JEUDI 5 FÉVRIER 2026

DELIBERATION

N°13/05-02-2026

OBJET :

COMMANDE PUBLIQUE

ADOPTION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le conseil d'administration,

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	9
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	13
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	6
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	0
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	0
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	0
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	13
<i>Issus de la Collectivité de Corse</i>	:	6
<i>Issus des Représentants des Professionnels</i>	:	7
Quorum	:	9
Nombre total de votants	:	13
Adoption	:	13

Membres élus du Bureau ayant pris part au vote :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Gilles GIOVANNANGELI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, et notamment ses articles 5.3 « *Compétences du Conseil d'administration* », 5.4 « *Délégation d'attributions du Conseil d'administration à d'autres instances de l'Établissement public* » et 10.1 « *Les commissions règlementées* » ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration de l'EPCI-C du 22 décembre 2025, adoptant le Règlement Intérieur de l'Établissement, et notamment son article 11 « *La commission d'appel d'offres* » ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI-C du 22 décembre 2025 :

- Adoptant les délégations d'attributions du Conseil d'administration au Bureau et notamment les suivantes :
 - Organisation générale et fonctionnement de l'établissement ;
 - Approbation des contrats, conventions et marchés passés par l'établissement ;
- Fixant la durée de ces délégations pour une année civile, soit l'exercice 2026, à l'issue de laquelle il sera procédé, après évaluation, soit à leur prorogation, soit à leur modification puis à leur renouvellement ;
- Actant que conformément à l'article 5.4 des Statuts, le Bureau rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations selon la périodicité fixée par chaque délibération, ou à défaut, lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche ;
- Précisant que les délégations entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU les articles L.1411-5.II et L.1414-2 du CGCT ;

CONSIDÉRANT l'absence de disposition relative aux règles de composition et de fonctionnement de la Commission d'appel d'offres par le Code de la commande publique, et donc la nécessité d'y pourvoir ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 13

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20260218-2026-3708-AU Date de réception préfecture : 18/02/2026

.../...

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Gilles GIOVANNANGELI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur de la Commission d'appel d'offres de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse tel que ci-annexé ;
- **PRÉCISE** qu'il entrera en vigueur à compter de son adoption.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

Bastia, le 5 février 2026

**Le Président de séance,
Représentant le Président de
l'établissement public du commerce et
de l'industrie de Corse,**

Gilles GIOVANNANGELI